

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions Travaux  
publics et Services gouvernementaux Canada  
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.  
Calgary  
Alberta  
T2P 3M3

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise  
indicated, all other terms and conditions of the Solicitation  
remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire,  
les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**  
THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY  
REQUIREMENT

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du**  
**fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Public Works and Government Services  
Canada/Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Room 1650, 635 8th Ave. S.W.  
Calgary  
Alberta  
T2P 3M3

<b>Title - Sujet</b> Shredding Services	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> G4608-130001/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 002
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> HRSDC	<b>Date</b> 2014-02-10
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$CAL-097-6184	
<b>File No. - N° de dossier</b> CAL-3-36079 (097)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2014-02-19</b>	<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Mountain Standard Time MST
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Levesque-Welch, Nicole	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> cal097
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (403) 292-4716 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (403) 292-5786
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

G4608-130001/A

Amd. No. - N° de la modif.

002

Buyer ID - Id de l'acheteur

ca1097

Client Ref. No. - N° de réf. du client

HRSDC

File No. - N° du dossier

CAL-3-36079

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

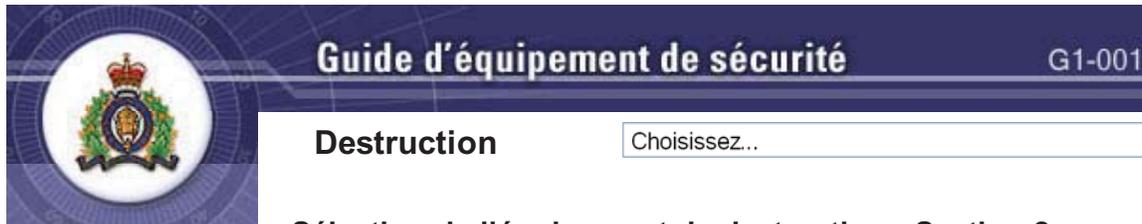
---

La présente modification est émise pour additionner une copie PDF du guide G1-001, Sélection de l'équipement de destruction - Section 2 à l'invitation G4608-130001/A.

Gendarmerie royale  
du CanadaRoyal Canadian  
Mounted Police

Canada

English	<del>Contactez-nous</del>	Aide	Recherche	Site du Canada
Introduction du guide	Équipement	Glossaire	Nouvelles et Bulletins	Approvisionnement
GRC	Site de SDST	Politique du SCT	Guides en sécurité	Liens



## Destruction

### Sélection de l'équipement de destruction - Section 2

- [Section 1](#): Renseignements généraux sur la destruction
- [Section 2](#): Supports papier et textuels
- [Section 3](#): Supports relatifs à la TI
- [Section 4](#): Services commerciaux de destruction
- [Section 5](#): Incinération
- [Section 6](#): Équipement de services de destruction

### Guide de sélection (support papier et autres supports textuels)

[Section 1 : Introduction](#) devrait être lue et comprise avant d'utiliser ces tableaux.

L'équipement de destruction de type II est défini comme des déchiqueteurs et des désintégrateurs des supports papier et autres supports textuels dont on a évalué qu'ils ont la capacité de réduire les renseignements de niveau Secret, Très secret, PROTÉGÉ-C ou de niveau inférieur à une taille qui, d'après les menaces et les risques qui existent au Canada urbain et à l'aide de méthodes de reconstruction connues, permet leur destruction ou leur recyclage sécuritaire en déchets non classifiés.

L'équipement de destruction de type III est défini comme des déchiqueteurs et des désintégrateurs des supports papier et autres supports textuels dont on a évalué qu'ils ont la capacité de réduire les renseignements de niveau Confidentiel, PROTÉGÉ-B ou de niveau inférieur à une taille qui, d'après les menaces et les risques qui existent au Canada urbain et à l'aide de méthodes de reconstruction connues, permet leur destruction ou leur recyclage sécuritaire en déchets non classifiés.

Lorsque l'équipement de type II ou III est utilisé conformément aux procédures d'exploitation approuvées et qu'il est maintenu en bon état de fonctionnement, les confettis résultants peuvent être détruits ou recyclés en tant que déchets non classifiés. Veuillez noter que l'approbation des déchiqueteurs pour les destructions de type II et III est fondée sur un texte écrit sur un papier bond courant, dont la taille de la police est d'au moins 12 points. Les désintégrateurs sont approuvés en fonction de la dimension du crible.

**Tableau 1 : Guide de sélection des désintégrateurs et des déchiqueteurs de bureau approuvés**

Classification	Type	Taille du déchiquetage (maximum)	Dimension du crible du désintégrateur Voir la note 3.	Commentaires

<b>PROTÉGÉ-B</b> (lorsqu'il est recommandé dans le cadre d'une EMR d'utiliser l'équipement approuvé)	Usage administratif général	Type IIIA	2mm x 15mm	10mm	Voir la note 1.  L'équipement de type IIB est approuvé aux fins de destruction en vrac seulement et ne doit pas être utilisé aux fins de destruction périodique.
	Destruction en vrac	Type IIIB	6mm x 50mm	13mm	
<b>PROTÉGÉ-C</b>	Usage administrative général	Type II	1mm x 14,3mm	6mm	Lorsque cela est recommandé dans une EMR, sélectionner un équipement de type II (niveau 6).
<b>Confidentiel</b>	Usage administrative général	Type IIIA	2mm x 15mm	10mm	L'équipement de type IIB est approuvé aux fins de destruction en vrac seulement et ne doit pas être utilisé aux fins de destruction périodique.
	Destruction en vrac	Type IIIB	6mm x 50mm	13mm	
<b>Secret</b>	Usage administrative général	Type II	1mm x 14,3mm	6mm	Lorsque cela est recommandé dans une EMR, sélectionner un équipement de type II (niveau 6).
<b>Très secret</b>					

**Notes relatives au tableau 1:**

- En vertu de l'annexe B de la *Norme opérationnelle sur la sécurité matérielle*, les renseignements de niveau PROTÉGÉ-A peuvent être détruits par des destructeurs de documents, coupe en bandes, offerts sur le marché (maximum de 10 mm de largeur). Par conséquent, les renseignements de niveau PROTÉGÉ-A ne sont pas inclus dans le tableau 1, qui est un guide de sélection de l'équipement approuvé (c'est-à-dire inscrit dans le GES) seulement. En vertu de l'annexe B, on permet également, comme norme minimale, aux renseignements de niveau PROTÉGÉ-B d'être détruits par des destructeurs de documents, coupe en bandes, offerts sur le marché lorsqu'il n'est pas recommandé dans le cadre d'une EMR de sélectionner de l'équipement approuvé (c'est-à-dire inscrit dans le GES). Par conséquent, tel qu'il est signalé par le renvoi à une EMR, les ministères devraient examiner si le déchiquetage de papier est approprié pour leurs renseignements de niveau PROTÉGÉ-B. En raison des risques auxquels les renseignements protégés sont exposés à cause du vol d'identité et de la facilité à reconstruire les papiers déchiquetés, on devrait envisager sérieusement de sélectionner des déchiqueteurs appropriés énumérés dans le GES pour les renseignements de niveau PROTÉGÉ-B.
- La norme de DIN permet de plus grandes particules pour le type IIIB en raison de la possibilité réduite de reconstruction causée par le volume important de confettis générés par la destruction en vrac.
- La maille nominale d'un crible fait référence au diamètre ou à la dimension transversale du trou dans le crible conformément à la documentation technique du fabricant. Le rendement réel dépend des caractéristiques de la machine. Lorsque la vérification manuelle des confettis est effectuée à l'aide d'un crible, ce criblage statique (les particules ne sont pas sous pression ni sous tension) des confettis après la destruction est prudent (plus sécuritaire).
- La catégorie de type III incluait des destructeurs de documents, coupe en bandes, jusqu'à ce que la norme de destruction soit révisée en 2005. Bien que ces déchiqueteurs soient encore permis en vertu de la *Norme opérationnelle sur la sécurité matérielle* pour les renseignements de niveau PROTÉGÉ-A et PROTÉGÉ-B (assujettis à une EMR), les déchiqueteurs de type III sont principalement destinés aux renseignements confidentiels et sont maintenant limités aux particules

croisées. Les ministères qui utilisent des destructeurs de documents, coupe en bandes, pour les renseignements de niveau PROTÉGÉ-B devraient envisager d'utiliser à la place des destructeurs de documents avec coupe en travers de type II qui figurent actuellement sur la liste. Les ministères qui utilisent des destructeurs de documents, coupe en bandes, pour les renseignements confidentiels devraient les remplacer le plus tôt possible par des destructeurs de documents avec coupe en travers de type II qui figurent actuellement sur la liste.

5. Les cotes de sécurité et les normes correspondantes sur la taille de ce tableau ne s'appliquent pas aux microfiches ni aux microfilms, lesquels doivent être détruits au moyen d'un équipement expressément approuvé pour les supports micrographiques.

## Guide de sélection sur la destruction des supports relatifs à la technologie de l'information (TI)

Tout l'équipement de destruction pour les supports autres que les supports papier est classé par catégorie et inscrit avec la précision directe des supports et des cotes de sécurité en vertu desquels l'équipement est approuvé. L'équipement de destruction des appareils de traitement de l'information (ATI) peut inclure des appareils tels que des démagnétiseurs qui effacent les renseignements, mais qui ne détruisent pas physiquement le support. En outre, on a souvent besoin de mesures de sécurité supplémentaires avant la destruction du support ou simultanément avec elle. Voir [Section 5 : Destruction du support relatif à la TI- directives sur l'application](#).

### Destruction du matériel industriel

Le matériel industriel est approuvé au cas par cas. Les désintégrateurs qui se servent d'un crible ne doivent pas être testés par la GRC pour des raisons de sécurité si les perforations du crible répondent aux exigences de taille en ce qui concerne la classification de sécurité du matériel (voir les tableaux ci-dessus et à la section 5). Toutefois, seuls les désintégrateurs énumérés dans le GES ont été également évalués pour le taux de traitement, la fiabilité et la disponibilité des services et de l'entretien au Canada ainsi que pour les problèmes comme le bruit et la formation de poussières. Des déchiqueteurs industriels ne devraient pas être achetés sans une évaluation de la GRC. Veuillez communiquer avec la SDST de la GRC afin d'obtenir des conseils.

---

### Glossaire

[Coupe](#), [Déchiquetage](#), [DIN](#), [Disponibilité](#), [Équipement de destruction](#), [Information](#), [Matériel](#), [Menace](#), [Perforation](#), [Renseignements protégés](#), [Risque](#), [Sécurité matérielle](#)

Pour usage officiel  
seulement

---

Mise à jour : 2013-04-11



[Avis importants](#)